

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Premier Vice-Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et Mme Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 29 juin 2017. Avant de donner la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Claude KLENKENBERG, notre Président.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- Je tiens à excuser M. NIESSEN et l'arrivée tardive de M. CONTENT.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Isabelle ALBERT arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Au MR ?

Le Groupe MR.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Tout le monde est là aussi.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que deux questions écrites appelant une réponse orale du Collège.

Le document 16-17/363 tel qu'il est repris dans l'ordre du jour actualisé vous sera remis en cours de séance.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial**Document 16-17/362 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR pour le District de Seraing – Arrondissement de Liège – en remplacement de Monsieur Fabian CULOT, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission de M. Fabian CULOT à la date de ce 23 juin 2017.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : José SPITS, Alfred OSSEMANN, Marie-Noëlle MOTTARD, Jean-Luc NIX, Vinciane SOHET, Isabelle ALBERT, Marc HODY.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée Mme Vinciane SOHET qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Jean-Luc NIX et à laquelle assistaient José SPITS, Alfred OSSEMAN, Marie-Noëlle MOTTARD, Jean-Luc NIX, Isabelle ALBERT, Marc HODY et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Liège - District de Seraing afin de pourvoir au remplacement de M. Fabian CULOT, démissionnaire.

Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, née le 7 mai 1971 et domiciliée 35, Avenue de la Chevauchée à 4121 Neupré est la première suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 26 juin 2017, Madame DEFRANG-FIRKET notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Neupré, datée du 26 juin 2017, que Mme DEFRANG-FIRKET réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame DEFRANG-FIRKET à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, issue du District de Seraing, en remplacement de M. Fabian CULOT.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Madame DEFRANG-FIRKET.

Mme DEFRANG-FIRKET (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame DEFRANG-FIRKET. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite chère collègue, la bienvenue et bon travail dans notre Assemblée et merci beaucoup d'avoir accepté ce mandat de Conseillère provinciale et toutes ses charges.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Madame DEFRANG-FIRKET sera membre de la première Commission, en remplacement de M. Fabian CULOT.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs d'ici quelques instants.

VI.- Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial

Document 16-17/363 : Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 16-17/363).

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Suite à la démission de Monsieur Fabian CULOT de son mandat de Conseiller provincial et par conséquent de celui de Chef de groupe MR, il y a lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

J'invite le groupe MR à me faire part du nom de son nouveau Chef de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET (de son banc).- C'est moi !

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous félicite Madame DEFRANG-FIRKET !

Le document 16-17/363 qui va être déposé sur vos bancs détaille la nouvelle composition du Bureau. Je vous invite à en prendre connaissance.

VII.- Questions écrites appelant une réponse orale.

Document 16-17/364 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au stand de tir de la caserne de Saive.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/364).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur, Monsieur Serge ERNST, à venir développer sa question à la tribune.

M. ERNST, Conseiller provincial (de son banc).- Elle me semble claire Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne donc la parole à Monsieur le Député provincial – Président Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

C'est sans étonnement, mais avec intérêt, que j'ai pris connaissance des termes de votre question.

En effet, la presse a fait écho aux légitimes préoccupations des services de police, soucieux, en ces temps troublés, de pouvoir maximiser leur entraînement à l'usage des armes à feu.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Province de Liège, une décision est d'ores et déjà intervenue.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

En effet, le 15 juin dernier, le Collège provincial a marqué son accord sur un avenant à la convention d'occupation des stands de tir situés rue Bodson à Vottem qui permettra de rencontrer les attentes de l'École de Police en matière d'organisation des formations en maîtrise de la violence avec arme à feu.

Venons-en maintenant au devenir du stand de tir de l'ancienne caserne de Saive.

Une demande de subside sur travaux d'aménagement avait effectivement été introduite par la Commune en 2014 via les organes de la Supracommunalité sur base d'un dossier de travaux évalué à 500.000 €.

A ce moment, trois zones de police (Herstal, Fléron/Beyne/Soumagne et Basse-Meuse) s'étaient montrées intéressées, tout comme la Fédération Belge de Tir et l'École de Police.

En fonction du caractère foncièrement supracommunal de ce projet, le Conseil provincial avait, en séance du 26 février 2015, octroyé une promesse de principe en faveur de ces travaux.

La Commune a depuis lors désigné un auteur de projet, dont les honoraires sont pris en charge par le subside supracommunal dont question.

Toutefois, les exigences légales en matière de stockage d'armes et de gardiennage du site ont eu pour conséquence une révision à la hausse, après contacts avec les partenaires potentiels, du montant nécessaire à l'exécution des travaux, effectivement on est passé de 500.000 à 1.253.000 € précisément.

C'est à cette époque qu'une proposition de rachat par la Province a été formulée par la Commune.

Cependant, dans la mesure où les besoins de l'école de Police étaient rencontrés, le Collège provincial, tout en confirmant le caractère supracommunal avéré et reconnu de cette opération, a suggéré, à l'occasion de sa séance du 15 juin dernier, que l'autorité locale réintroduise à nouveau ce projet auprès des instances de Liège Métropole, et ensuite de Liège Europe Métropole afin qu'y soit examiné et débattu la perspective d'un accroissement de la subvention initiale.

Comme vous pouvez le constater, la Province a veillé à rencontrer les besoins actuels en matière de formation dans ce domaine, mais aussi, à préserver la perspective d'une rénovation du site de Saive.

Voilà, merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président.

Document 16-17/374 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux aides pour l'accompagnement à domicile.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/374).

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur, Madame Nicole DE PALMENAER, à venir développer sa question à la tribune.

Mme DE PALMENAER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Gouverneur, Madame le Directrice générale,

L'évolution démographique et le vieillissement de la population qui en résulte est un fait. En 2013, les personnes âgées de 66 ans et plus représentent 17% de la population en région wallonne, Communauté germanophone comprise. Pour l'année 2030, les personnes de cette même tranche d'âge représenteront 23% de la population, donc presque un quart de la population.

D'ailleurs, l'Observatoire de la santé de la Province de Liège observe les mêmes évolutions pour notre province. Ces prévisions montrent une évolution démographique dont les politiques doivent aujourd'hui déjà tenir compte dans la conceptualisation de leur politique des soins et de l'aide aux personnes âgées.

Plusieurs études ont relevé l'importance pour les seniors de pouvoir vieillir en toute autonomie chez eux, à la maison. Toutefois, ce souhait de pouvoir rester à domicile nécessite souvent des adaptations du logement consistantes.

La Région wallonne ne prévoit aujourd'hui pas de soutien financier pour les personnes de plus de 65 ans qui sont en situation de dépendance, de perte d'autonomie, pour mieux supporter la charge financière d'un aménagement nécessaire à l'accompagnement à domicile. Toutefois la Région wallonne prévoit la possibilité de prêt à 0%.

Mais il y a deux Provinces, en l'occurrence celle du Luxembourg et celle du Brabant-Wallon qui ont prévu des dispositifs pour ce type de situation.

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Province de Luxembourg accorde une prime au demandeur qui effectue des travaux dans son logement en vue de l'adapter à la perte d'autonomie et le montant de la prime provinciale est fixé à 50 % du coût des aménagements avec un maximum de 1.500 €. La Province du Brabant wallon accorde une prime égale à 50 % du coût des travaux avec un maximum de 3.000 €.

Ma question est la suivante : est-ce que la Province de Liège a mis en place un dispositif de soutien financier l'accompagnement à domicile des seniors ?

Et si ce n'est pas le cas, est-ce que le Collège de la Province de Liège compte mettre en place un tel dispositif de soutien financier?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Je donne à présent la parole à Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET, pour la réponse du Collège provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. chers Collègues.

Mme la Conseillère, le constat que vous relevez quant au vieillissement de la population est un fait, vous avez raison que les gestionnaires publics que nous sommes doivent considérer avec le plus sérieux et bien entendu à la lumière des données récoltées et analysées par notre Observatoire de la Santé, la Province de Liège tout comme la Wallonie ne font pas exception à cette tendance.

Dans ce contexte, oui, la capacité des seniors de pouvoir vivre mais vivre bien avec la plus large autonomie possible dans leur milieu de vie habituel doit constituer une priorité dans la politique de l'aide et de soins aux personnes âgées dévolue à la Wallonie.

Vous le savez, un des grands chantier wallon en la matière concerne la création d'une assurance autonomie qui permettrait à chaque Wallonne, à chaque Wallon qui permettrait d'être accompagné de la meilleure des manières dans la perte d'autonomie précisément tout au long de sa vie, géré par l'AVIQ en collaboration active avec les mutuelles, cette assurance interviendrait soit au domicile du bénéficiaire par le biais d'un quota d'(heures de prestation en nature par des services d'aide agréé soit en maison de repos en réduction de sa facture d'hébergement.

Tout ceci est certainement louable mais depuis la note cadre adoptée en juillet 2016 par le Gouvernement wallon et une entrée en vigueur prévue dans le courant de cette année, nous n'avons malheureusement plus rien vu venir.

J'ajoute qu'il ne m'appartient d'ailleurs pas d'émettre de commentaire sur l'absence de soutien financier si ce n'est, vous l'avez dit, un prêt à 0 % de la Wallonie en ce qui concerne l'aménagement du domicile des personnes en perte d'autonomie.

Dans une optique de complémentarité, il est vrai que certaines provinces ont mis en place des interventions sous forme de primes financières couvrant partiellement lesdits aménagements. Je vous confirme que cette possibilité n'existe pas aujourd'hui en province de Liège. Les axes que nous avons développé en matière d'aide à l'autonomie de ces seniors s'articulent plutôt sur deux formes de soutiens et ce, depuis quelques années. A savoir, des subsides provinciaux octroyés aux organismes publics et privés agréés d'aide aux familles dont les seniors bien entendu fonctionnant sur notre territoire et qui permettent de couvrir partiellement le montant des heures prestées par ces services. En 2017, ce sont 318.000 € qui ont été budgétisés pour les services privés d'aide aux familles et 79.000€ pour leurs homologues publics. Vous l'aurez compris, notre volonté est ici de limiter l'impact du taux horaire que ces services devraient indéniablement répercuter sur leurs bénéficiaires si ces subsides n'existaient pas.

L'autre axe développé cible la lutte contre l'isolement et en faveur de l'autonomie des seniors via une intervention dans les frais de téléphone, ligne fixe ou GSM, et de télé vigilance pour les personnes isolées à partir de 70 ans notamment. Le montant 2016 a été fixé par le Collège provincial à 54€ / an pour le téléphone fixe ou GSM auxquels la même somme peut être ajoutée si le demandeur loué un appareil émetteur ou récepteur de télé vigilance. En 2016, ces interventions ont connu un grand succès.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Ces deux axes, j'en suis convaincue, constitue des aides concrètes en faveur de l'aide à l'autonomie des personnes âgées, politique qui relèvent donc des compétences du Gouvernement wallon, cela dit, il nous appartiendra peut-être de reconsidérer leur forme de soutien en la matière quand nous serons en mesure d'appréhender clairement, c'est important, la portée et le type d'aide qui seront proposés par la Wallonie à chaque Wallon concerné via l'assurance autonomie.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame le Députée provinciale – Vice-Présidente.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/365 : Modification de la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la de la SCiRL « PUBLIFIN » - Proposition de désignation d'un nouveau représentant de la Province de Liège.

Document 16-17/367 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « SPI ».

Document 16-17/368 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « INTRADEL ».

Document 16-17/369 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « ISoSL ».

Document 16-17/370 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège (F.T.P.L.).

Document 16-17/371 : Représentation provinciale au sein de l'asbl « Groupement d'Informations Géographiques », en abrégé « asbl GIG ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 16-17/365, 16-17/367, 16-17/369, 16-17/371, 16-17/372) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau du Conseil.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune remarque, ni aucune question, le Bureau du Conseil vous propose de les adopter par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote du Bureau du Conseil provincial. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 16-17/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Homerecords.be ».

Document 16-17/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 6 asbl « Festival Vacances Théâtre Stavelot », « Festival d'Art », « Les Nuits de Septembre, Festival de Wallonie à Liège », « Musique à Spa », « Festival de Stavelot » et « Festival Royal de Théâtre de Spa ».

Document 16-17/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « JauneOrange ».

Document 16-17/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de asbl « NN Events ».

Document 16-17/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ».

Document 16-17/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège »

Document 16-17/335 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy ».

Document 16-17/336 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Belgomania ».

Document 16-17/373 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Bucolique ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 16-17/329, 16-14/330, 16-17/331, 16-17/332, 16-17/333, 16-17/334, 16-17/335, 16-17/336, 16-17/373) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Les documents 16-17/330, 332 et 336 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre 1^{ère} Commission s'est réunie ce lundi 26 juin et a examiné les documents suivants notamment les documents 16-17-330 et là un Commissaire demande si les montants octroyés sont identiques à l'année précédente et il lui est répondu que oui.

Concernant le document 16-17/332 : Octroi de subventions en matière de culture – demande de soutien de l'ASBL « NN Events ». Un Commissaire s'interroge sur le subside de 4950€ à la hausse par rapport à l'année précédente. Il lui est répondu que ce montant relève de trois départements différents : 100€ du BREL, 2200€ du Département Environnement, ce festival ayant la particularité de faire appel au recyclage, et enfin, 1750€, comme l'année passée, du Département Culture.

Document 16-17/336 : Octroi de subvention en matière de culture – Demande de soutien de l'ASBL « Belgomania » a fait l'objet aussi d'une question, cela concernait la convention qui désormais est étalée sur trois ans à la demande de l'ASBL et comme chaque année, la visibilité de la Province sera assurée au travers de l'événement « ça balance » le 21 juillet, une manifestation qui permet de rencontrer des organisateurs de concert.

Ces points ont été votés par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/329, 331, 333, 334, 335 et 373, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. ERLER.

M. ERLER, Conseiller (à la tribune). – Merci M. le Président, j'interviens concernant le point 15, c'est le 332, demande de subvention en matière de culture, demande de soutien en faveur de l'ASBL NN Events. Sauf erreur de ma part, l'ASBL NN Events organise le « no name festival » qui est un festival de musique qui doit avoir lieu dans les prochains jours, je pense à partir d'aujourd'hui et qui a été subventionné en matière de culture, tout à fait normal ; qui a été subsidié en matière d'environnement... M. le Député, c'est vrai que c'est pas loin de chez vous, pas loin de chez moi, c'est une région très verte mais enfin, pourquoi cette subvention en environnement et enfin, subventionné par le BREL et alors, sauf à considérer qu'Ovifat, la Commune de Waimes dans son ensemble, se trouve à l'étranger, pourquoi cette subvention des relations extérieures... Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – M. le Député.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – M. le Conseiller, si la question avait été posée un peu avant j'aurais pu davantage argumenter ma réponse mais en tout cas si l'environnement subsidie cet événement c'est parce que c'est un événement organisé par des jeunes, de 18 à 25 ans et qui est un événement écoresponsable. Ils ont mis en place, contrairement à ce qu'on peut rencontrer dans d'autres festivals, toute une série de mesure qui fait que leur festival devrait être un festival 0 carbone, c'est dans cette optique là qu'ils reçoivent une subvention en termes d'environnement.

Voilà, pour ce qui est du reste, je pense qu'il y a pas mal de festivals qui reçoivent des subventions de différents départements. On pourrait aussi évidemment parler de la subvention venant du BREL, je pense qu'il s'agit d'un festival comme beaucoup d'autres festivals en province de Liège qui est aussi un festival frontalier, il l'est d'autant plus que vous savez que la commune de Waimès se situe, Ovifat touche l'Allemagne par une de ses frontières donc il y aura évidemment à ce festival aussi beaucoup de personnes venant de l'étranger notamment de l'Allemagne. Il y a eu un mix dans le financement Culture bien sûr puisque festival culturel, Environnement puisque festival écoresponsable et le BREL puisque festival aussi frontalier, je ne vois pas pourquoi le BREL ne pourrait pas aussi participer dans cela puisque le festival accueillera d'une part des artistes venant de l'étranger mais aussi des festivaliers venant de l'étranger.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député. Plus personne ne veut intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 16-17/337 : Octroi de subventions ne matière de Culture et de Grands Événements – Demande de soutien de l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie ».

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 16-17/337).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre première commission s'est penchée sur ce dossier 16-17/337 qui concerne une aide au bénéfice du Centre lyrique de la Communauté française, l'Opéra de Wallonie ici à côté et ce dans le but d'organiser un tout premier concours de chefs d'orchestre d'opéra à Liège, cet été.

A la demande d'un Commissaire, M. le Député en charge de la Culture brosse les trois éléments marquants de ce projet culturel. Un. Ce projet est une première internationale qui met en avant tous les chefs d'orchestre d'opéra des maisons lyriques du monde entier. C'est une première internationale même si c'est un concours qui existe déjà pour les chefs d'orchestres symphoniques.

Deux. Ce projet d'envergure se déroule à Liège même du 18 au 26 août 2017, c'est tout bientôt.

Et trois. Ce concours de chefs est programmé pendant une période creuse de la maison de l'Opéra à savoir, la deuxième quinzaine du mois d'août.

Pour terminer, il s'agit ici d'une initiative de M. MANZONIS, Directeur de l'Opéra de Liège qui s'y implique personnellement avec M. le Député MOTTARD.

Votre première Commission s'est positionnée à la faveur de ce beau projet. Je vous en donne le vote : 9 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

Voilà, j'ai terminé. Merci M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/372 : Aménagement de locaux de répétition – Avenant n°3 à la convention de subventionnement liant la Province de Liège et la SPI.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 16-17/372).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie ce lundi pour examiner ce point complémentaire 372 relatif à l'aménagement de locaux de répétition – Avenant n°3 à la convention de subventionnement liant la Province de Liège et la SPI.

Il s'agit d'un dossier pour lequel une première convention a été signée au mois de décembre 2013 relatif donc à un aménagement de locaux de répétition sur le site de COMEDIS à Dison.

La fin de la convention, le deuxième avenants, étant prévu pour le 30 juin 2017 et vu les difficultés d'obtenir des réponses au deuxième appel d'offre qui n'a pas donné les résultats escomptés, il vous est proposé de prolonger la convention d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2018, convention donc liant la Province avec la SPI.

Ce dossier, comme l'a précisé M. le Député, est toujours pertinent et a toujours tout son sens sur le site de Dison et devrait normalement être finalisé à la date du 30 juin.

Le vote pour ce point est de 9 voix pour et 2 absentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017**Document 16-17/366 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 18 juillet 2017**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 16-17/366).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune). – Chers Collègues, on le sait ce dossier est difficile. On penserait qu'il le serait de moins en moins mais il devient de plus en plus difficile. On connaît la décision du Ministre d'avoir annulé la révocation de l'administrateur PP, quel que soit le jugement de valeur qu'on peut porter sur les orientations politiques de M. BERRENDORF, il faudra bien faire avec cette décision.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Mme DE SIMONE, elle se rendra bien compte de la difficulté de la tâche.

Je voulais souhaiter aussi un bon départ à M. CULOT de manière positive. Je tiens à dire publiquement que j'ai véritablement apprécié sa sortie dans la presse concernant FINANPART. Il ne s'agit pas d'affinités politiques, il s'agit de reconnaître en tout cas un administrateur qui comme d'autres souhaite que cela avance et qu'il l'explique et qui l'exprime publiquement. Ce sera vérifié. Nous apprenons aussi qu'un membre éminent du management du groupe NETHYS a quelques soucis avec son honorabilité.

Je tiens à rappeler quand même que des membres du management de NETHYS ont décidé de court-circuiter une décision prise par le Conseil d'Administration de PUBLIFIN concernant FINANPART. Vous avez lu tout cela. Le but ce n'est pas de faire enfler toute une série d'informations parce que je vous avoue que tout doucement, comme d'autres, je commence à en avoir un peu marre de cette situation qui devient totalement délétère où les partis politiques, le mien, comme d'autres, commencent à avoir une réputation qui n'est plus du tout à la hauteur de notre mission.

Alors, je sais qu'il y a l'AG du 18 juillet, je sais qu'on a dû remettre un moment donné, qu'on a dû trouver des points de convergence pour remettre la machine en route pour que notre CA puisse délibérer de manière régulière mais enfin, il s'agirait que les associés via les mandataires publics dûment désignés comme tel, puissent reprendre la main et visiblement ce que le CA de PUBLIFIN tente de tisser le jour, d'autres tente de le défaire la nuit. Alors, ce n'est pas de la mythologie malheureusement, on n'est pas du tout dans de la poésie. On est dans du sabotage. Je pense que nous sommes sabotés par l'intérieur et plus cela dure, plus cela va porter préjudice à tout le monde.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Alors, il y a eu cette lettre du Collège, ce communiqué de presse et puis cette lettre pour demander que NETHYS réfléchisse, parce qu'on en est là, on est actionnaire à quasi 54% et on est réduit à demander, demander certains comportements, demander que le CA de NETHYS, en tout cas que son management puisse réviser son action concernant la procédure entamée contre des parlementaires, contre des élus du peuple.

Nous n'avons aucune information, bien pire, le CA de NETHYS ou le management, on ne sait plus très bien, a commandité une étude juridique afin finalement de torpiller le rapport intermédiaire, le futur rapport parce qu'il ne faut pas se raconter d'histoire, de la Commission d'enquête, avec des deniers publics.

Je sais que certains ergotent, oui mais ce n'est pas de l'argent public etc. parce que la société est à forme commerciale etc. Ce sont quand même, le chiffre d'affaires et le bénéfice de NETHYS, ce sont quand même des montants générés à partir de capitaux d'essence publique, alors arrêtons d'ergoter...

Cette prise de parole elle est véritablement constructive et positive parce que je souhaiterais véritablement que notre assemblée puisse se saisir de ce dossier via le Collège parce que sincèrement, si les choses continuent comme cela, j'ai le sentiment que nous ne reprendrons pas le contrôle légitime de la structure même avant octobre 2018 parce que cela va être quoi la prochaine étape... ça va être quoi... je me le demande... je n'ai pas de boule de cristal mais en tout cas, j'espère qu'il y aura un sursaut et j'espère que les partis, parce qu'on en est là, vont reprendre la main via les mandataires publics.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. – Intervention de M. MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). –

Président, chers Collègues, je me concertais avec Katty FIRQUET qui est rapporteur de la Commission et du point qui est à l'ordre du jour. Notre Collègue Marc HODY est sorti un peu du point qui doit être approuvé et dont on a approuvé d'ailleurs le principe à l'unanimité lors du dernier Conseil.

Moi, j'ai quand même, et je le répète, envie de dire que le dossier PUBLIFIN est un dossier difficile, il est difficile pour toutes sortes de raisons.

D'abord par la complexité du système, par la complexité de mettre en route le Conseil d'Administration, la Région wallonne ne nous a pas aidée dans ce domaine ce qui explique d'ailleurs, Marc, que le Collège a pris ses responsabilités en décidant la convocation d'une Assemblée générale le 18 juillet.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Il est clair que le 18 juillet, le Conseil d'administration sera en ordre de marche pour fonctionner. Nous avons appris du Ministre DERMAGNE que le recours de M. HALIN du 30 mars était non validé, parfois il y a une bonne nouvelle... et dans les travaux qui sont sur la table, et je pense que nous sommes tous d'accord sur le calendrier, d'avoir rapidement un Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée générale du 18 juillet pour installer ensuite... le nouveau Conseil convoquera les instances qui seront amenées à notamment reprendre et donc formaliser la décision de FINANPART pour lequel l'accord politique n'a pas varié depuis la prise de décision. Le Conseil d'Administration du moins, désignera ses représentants dans FINANPART et l'objectif est effectivement de mettre le dossier de NETHYS sur la table, d'abord de PUBLIFIN bien sûr...

Je voulais aussi attirer l'attention sur le fait que la complexité du dossier fait qu'au-delà de PUBLIFIN, il faut faire la liaison avec NETHYS automatiquement, nous parlons d'un groupe qui est important, qui a une activité commerciale donc concurrente et nous savons que la situation actuelle n'est pas de nature à rendre nécessairement confiance à des démarches commerciales qui sont menées sur le terrain et la volonté, je m'exprime au nom du Collège, mais je pense que je peux m'exprimer au nom de tout le monde, y compris en ton nom Marc, c'est que rien ne nous arrêtera dans la démarche qui nous a été confiée.

Nous avons des obstacles, nous les surmontons, on peut les critiquer mais nous les surmontons en tout cas et je voulais conclure aussi sur un point qui n'a pas été abordé mais qui est une préoccupation aussi, c'est le personnel. Je puis dire que de ce côté-là, il y a aussi des obstacles et pas les moindres puisque nous avons consulté maintenant toutes les délégations syndicales, nous avons des attitudes et positionnements, voire des absences lors de réunions, qui sont de nature à essayer de mettre de l'huile dans les rouages. Président, aujourd'hui l'ordre du jour, c'est assister bien sûr à la réunion du 18 juillet mais je pense qu'il ne faut pas crier haro sur le baudet, le dossier avance, il y aura une réflexion aussi, je ne l'ai pas citée, sur le management puisque elle viendra aussi sur la table de PUBLIFIN et donc tous ces points font que nous devons aussi avoir une vision du groupe de demain et de comment nous voulons l'organiser et je pense que le temps qui nous est donné pour l'instant peut être également mis à profit pour nourrir cette réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Après cette précision fort utile, quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur ce point ? ... Sur le point qui est repris à l'ordre du jour... M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – M. le Député provincial – Président, MM. les Députés, Mmes les Députées, Chers Collègues.

Rapidement, j'ai cru comprendre à notre réunion du Bureau la dernière fois que l'ordre du jour initialement prévu allait être soumis aujourd'hui lors de ce vote-ci.

En fait, il n'en est rien, il y a simplement une traduction des points qu'on a exprimé, qu'on a voté, la dernière fois à l'unanimité pour l'Assemblée générale extraordinaire et donc je voulais simplement préciser au nom de mon groupe que je trouve cela un peu étonnant qu'en fait on convoque une Assemblée générale extraordinaire pour statuer pour une mise en conformité certes nécessaire, je suis d'accord avec cela, mais je rejoins Marc HODY pour dire que les choses avancent très lentement et pour la prise en considération notamment des recommandations de la Commission d'enquête, on est encore loin du compte, je cite par exemple, la Commission demande le remboursement des émoluments des anciens membres des Comités de secteur...

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

M. LE PRESIDENT. – Restons dans l'ordre du jour...

M. RASSAA. – Je sais bien... Je critique ce qu'il n'y a pas dans cet ordre du jour... Voilà, je ...

M. LE PRESIDENT. – Je vous signale que nous avons abordé l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée générale prévue le 27 juin lors de notre dernier Conseil puisque l'AG du 27, c'était avant-hier, on aurait eu très difficile d'en discuter aujourd'hui. Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur le point qui est repris, à savoir : « la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juillet... »

M. RASSAA. – J'ai bien compris M. le Président, je dis simplement, on reconvoque une Assemblée générale extraordinaire... on aurait pu ajouter des points à l'ordre du jour... On peut formuler des critiques ou c'est inaudible ici...

Mme FIRQUET, Députée provinciale (de son banc). – On en a débattu en 2^{ème} Commission et l'ordre du jour a été voté en Commission.

M. RASSAA. – J'entends bien mais je veux juste constater que cet ordre du jour ne va pas assez loin pour nous... On viendra le dire en Commission, ne vous tracassez pas...

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie.

M. RASSAA. – Merci M. le Président. Merci pour ce traitement de faveur en tout cas.

M. LE PRESIDENT. – Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017**Document 16-17/338 : Règlement-tarif pour le Service de Médecine du Sport.**

(Voir rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 16-17/338).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Alfred BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vais essayer de mettre tout le monde d'accord en faisant du sport, donc voilà, il me revient de privilège de vous faire rapport sur le premier point de l'ordre du jour de la deuxième Commission qui s'est tenue hier, 28 juin.

C'est donc un point relatif au règlement-tarif pour le Service de Médecin de Sport. Alors, l'examen du point en question a été l'occasion de présenter l'évolution du Service en question, dans le cadre d'une politique résolument préventive, à destination de tous les amateurs de sport ou sportifs amateurs, notamment via leurs fédérations.

Plusieurs questions furent posées par différents Commissaires, portant successivement sur : la différenciation tarifaire selon l'âge, plus ou moins de 35 ans en l'occurrence, plus favorable à cette seconde catégorie ; l'information et l'implication des généralistes dans le Service proposé et le type d'examen médical effectué ; le public concerné, étant des sportifs amateurs au sens le plus large possible, en ce compris les papys sportifs, parfois insouciants pour reprendre l'expression utilisée par un Commissaire qui se reconnaîtra, il vient de lever la main d'ailleurs, qu'ils soient membres ou non de clubs ou de fédérations. Mais entre verriétois, parfois on peut quand même se faire un clin d'œil.

Autre question portant sur les canaux d'informations qui seront utilisés pour toucher le public cible et assurer la promotion du Service provincial.

Dans sa réponse, Madame la Députée provinciale Katty FIRQUET confirme et insiste sur la volonté et la nécessité d'éviter toute concurrence avec les médecins généralistes et d'éviter les critiques rencontrées, in illo tempore, à propos des cars de dépistage.

Elle précise qu'en termes de promotion, des rencontres sont par conséquent prévues avec les généralistes et une information adéquate sera faite par leur entremise ainsi que via les administrations publiques.

Elle insiste sur la spécificité du service rendu qui se situe bien dans une optique préventive et que se veut une approche beaucoup plus large que celle d'examen cardiologiques ou pneumologiques tels que pratiqués dans le milieu hospitalier.

Sauf erreur, le vote des Commissaires a été favorable par 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/339 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 16-17/339).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député-Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie hier, mercredi 28 juin et a examiné le document 16-17/339 qui était relatif au rapport de gestion du Réseau Belge Francophone des Villes Santé ».

En complément de l'examen du rapport de gestion, Mme la Députée a précisé que la Province de Liège avait cédé d'une manière très logique, la Présidence à la Ville de Mouscron, leur région étant un réseau de Ville.

Suite à cette précision, une Commissaire a demandé depuis quand cette Présidence avait été cédée, il lui a été répondu que c'était en septembre 2015 et que cela avait été cédé à la Ville de Mouscron.

Le point a été voté par 8 voix pour et 4 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/340 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la SCRL « SIDA'SOS ».

Document 16-17/341 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Fonds Léon Fredericq ».

Document 16-17/342 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Embarquement Immédiat ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 16-17/340, 16-17/341, 16-17/342) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie pour examiner les différents dossiers. Concernant le document 16-17/340 qui concerne la demande de soutien à l'asbl « SIDA'SOS », un Commissaire s'interroge sur le choix des écoles où cette ASBL organisera des actions de sensibilisation autour de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Pour l'enseignement provincial, des actions seront menées sur le Campus 2000.

Pourquoi seulement lui, toutes les écoles ne sont-elles pas concernées ?

Il lui est répondu qu'en fonction du coût de ces actions, on ne peut pas le faire dans toutes les écoles en même temps, c'est pourquoi une tournante est organisée dans les établissements scolaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Concernant le document 16-17/341, relatif à la demande de soutien à l'asbl « Fonds Léon Fredericq », un Commissaire s'interroge sur le fait de verser une subvention à une ASBL qui redistribue ensuite l'argent.

Pour rappel, l'ASBL Fonds Léon Fredericq – CHU de Liège – a pour but de promouvoir à l'Université et au CHU de Liège l'excellence dans la recherche biomédicale et les soins au patient. Chaque année, le Fonds distribue plusieurs milliers d'euros sous forme de bourses de voyages, demandes de formations, de crédits de fonctionnement ou d'équipement.

La subvention servira à subventionner donc un projet dans ce domaine. La Députée tient à préciser qu'un contact a lieu chaque année par rapport au thème choisi et au nom donné à la bourse.

Concernant le document 16-17/342, demande de soutien à l'asbl « Embarquement immédiat », la Députée tient à préciser que la Province soutient l'asbl depuis 2010 et que sans cette aide de 3.219 €, celle-ci n'arriverait pas à organiser ses stages au profit des jeunes handicapés.

Un Commissaire demande à quoi correspondent ces 3.219 €. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une partie du subside que l'ASBL reçoit, ce n'est pas la totalité.

C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre Commission s'est prononcée sur les différents documents.

Je voudrais profiter, si vous me le permettez, je voudrais juste un petit moment de la tribune pour souhaiter un joyeux anniversaire à notre collègue Léon, souvent fêté et qu'on en oublie même qu'il y a une date officiellement finalement hein Léon !

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette précision Madame la Conseillère provinciale, il est évident que Monsieur Léon nous attend tous après le Conseil.

(Rires)

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/343 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 16-17/343).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François BOURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Document 16-17/343 « Prise de connaissance du rapport du Directeur financier ». Le Directeur financier, sur base de ses nouvelles compétences fait donc son rapport au Conseil et sans entrer dans les détails de celui-ci, il insiste sur le caractère préventif de son intervention auprès des différentes administrations. La situation de la trésorerie est bonne et, sauf surprise, l'avenir est serein.

Sur intervention d'un Commissaire, le Directeur financier reconnaît une coquille dans un chiffre, est-ce qu'il y a une coquille pour un chiffre, je n'en sais rien mais, une coquille dans un chiffre, et précise qu'il l'a déjà rectifiée.

Voilà ! Comme il n'y a pas eu de vote et bien j'ai terminé.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 16-17/344 : Budget provincial 2017 – 2^{ème} série de modifications.

Document 16-17/345 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaire de 2017 – 3^{ème} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour (document 16-17/344, 16-17/345) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Le document 16-17/344 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Effectivement, seul le document 16-17/344 a soulevé une intervention. Donc, après une explication du Député provincial en charge des finances ainsi que la confirmation que la Cour des Comptes n'a pas formulé de remarque particulière sur cette modification budgétaire, un Commissaire pose la question du pourquoi d'une majoration de dépenses de 642.503 € au poste « Contribution provinciale complémentaire relative au régime de pensions de retraite et de survie ».

Le Député provincial répond que vu l'étroitesse du groupe couvert dans le fonds, vu le départ de deux Députés provinciaux, vu l'arrivée de deux autres Députés provinciaux aux profils différents, vu les conseils d'Egeo, vu les obligations de provisions imposées par la FSMA, cette dotation supplémentaire se justifie.

Le Député provincial ajoute qu'il ne s'agit pas d'une indemnité de sortie pour le Député provincial – Président précédent.

Ceci clôture ce que j'ai été autorisé à dire en séance publique. C'est une boutade Monsieur le Député !

Donc, le vote a été clôturé avec 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 16-17/345, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je n'ai pas bien compris la chute de mon collègue mais on aura quelques explications peut être après le Conseil.

Je souhaitais au nom de mon groupe monter à la tribune pour expliquer notre abstention. En réalité, vous le comprendrez, dans la mesure où la modification est une essence du budget, étant donné que nous considérons que le carburant, comme dirait Monsieur le Député, de ce budget est pour nous injuste, inégalitaire, inéquitable, et bien nous ne pouvons pas évidemment marquer notre accord quant à ces modifications.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Par contre, il y a des éléments dans cette modification qui pour nous sont importants. L'indexation des salaires des fonctionnaires, il faut bien la financer, effectivement donc c'est pour cette raison que nous faisons un pas vers cette modification budgétaire, et le projet RENOWATT parce que ça nous apparaît évidemment un élément important.

Je ne remonterai pas pour le point suivant, les emprunts de couverture, c'est la même réflexion, ce sera une abstention aussi dans le chef du groupe ECOLO.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

On vote donc pour le document 16-17/344 « Budget provincial 2017 – 2^{ème} série de modifications » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 16-17/345 « Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 3^{ème} série » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/346 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2014 de la Mosquée SULTAN AHMET de Verviers.

Document 16-17/347 : Avis à donner sur le compte 2014 de la Mosquée ASSAHABA de Verviers.

Document 16-17/348 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2015 de la Mosquée ASSAHABA de Verviers.

Document 16-17/349 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée MEVLANA CAMII à Fléron-Retinne.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32, 33, 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 16-17/346, 16-17/347, 16-17/348, 16-17/349) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

M. SPITS, Chef de groupe (de son banc).- Abstention de mon groupe pour les mêmes raisons que l'autre fois Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 16-17/350 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 16-17/350).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/351 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Messieurs Christian LEBEAU, David LEBEAU, Georges SAUVAGE (association de fait « Cyclo Club les Amis du Hawy - Soumagne »).

Document 16-17/352 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie de Karaté LEPONCE ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 16-17/351, 16-17/352) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/351 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur cycliste, M. Christian GILBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ex cycliste hein ! Je précise car ça devient difficile, à part les descentes !

Voilà, donc la troisième Commission s'est réunie ce mardi 27 juin 2017. Le point 16-17/351 a été débattu : « Proposition de subvention à l'asbl Les Amis du HAWI, organisateur de la course cycliste « Le Tryptique Ardennais » - 36.000 € pour les années 2017 à 2019, c'est-à-dire 3 ans.

Un Commissaire demande pourquoi ils n'introduisent pas chaque année une demande ? M. le Député MEUREAU lui répond que la somme sera bien sûr versée en trois fois (chaque année) et que les organisateurs préfèrent ne pas improviser pour la construction de leur budget. C'est pour cela qu'ils demandent 3 années ainsi ils jouent la sécurité pour la pérennité de leurs épreuves.

Résultat du vote : 8 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 16-17/352, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/353 : Désignation au 1^{er} juillet 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'École Provinciale Postsecondaire d'Agriculture.

Document 16-17/354 : Désignation au 1^{er} juillet 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing-Ougrée.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39 et 40 de l'ordre du jour (documents 16-17/353, 16-17/354) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil les deux résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017**Document 16-17/355 : Mise en place d'un règlement général relatif à la mutualisation de l'intervention des Indicateurs-Experts provinciaux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 16-17/355).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, M. André STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4ème Commission a examiné ce mardi 27 juin le document 16-17/355. Il s'agit, comme vous venez de l'entendre, de la mise en place d'un règlement général relatif à la mutualisation des indicateurs-experts provinciaux en matière de revenu cadastral.

Sachant que plusieurs Communes de la province non comprises dans la liste initiale des 21 Communes pour un projet pilote souhaitent également adhérer à la mutualisation, un Commissaire souhaite justement connaître la liste des 21 Communes. Il lui est répondu que cette liste lui sera adressée par écrit.

La proposition est adoptée par 5 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Tout ce qui va dans le sens d'une perception plus juste, plus égalitaire et plus équitable du précompte immobilier ne peut que nous enchanter. C'est pourquoi nous saluons cette initiative.

Maintenant, je pense que nous sommes au milieu du gué parce que, mieux percevoir cet impôt parce qu'il y aurait une réévaluation dans le chef de certaines Communes, c'est un pas ! Je pense qu'il y a quand même une rupture d'égalité dès lors que toutes les Communes n'ont pas les moyens de réaliser cette actualisation.

Alors, je sais évidemment que la Province n'est pas compétente en la matière mais nous avons tous les relais, ici, parce qu'il s'agirait effectivement, aussi bien au niveau wallon mais surtout au niveau fédéral parce que c'est le fédéral qui fixe les critères du revenu cadastral, est-ce que ça a encore du sens maintenant de considérer que le fait d'avoir un point d'eau, une salle de bain, un chauffage central constituent des éléments, entre guillemets « de richesse » qui expliquent la mise à niveau du revenu cadastral à tel montant plutôt que tel montant ?

Donc, en résumé, ça va dans le bon sens. Je pense qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour plus d'équité fiscale et c'était dans ce sens que mon groupe souhaitait que je fasse cette intervention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/356 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « RTC Télé Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 16-17/356).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Au sujet de cette subvention, un Commissaire demande s'il y a toujours une collaboration entre RTC et Télévesdre ? Il lui est répondu qu'il y a toujours effectivement une collaboration très étroite entre ces deux chaînes tant au niveau des équipes de production qu'au niveau de la diffusion.

Le résultat du vote est de 5 pour, 3 abstentions et 0 contre. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/357 : Adoption d'un nouveau règlement relatif aux élections des Directeurs de catégorie et du Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 16-17/357).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/358 : Règlement organique de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 16-17/358).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/359 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire.

Document 16-17/360 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur des Etablissements d'Enseignement de Promotion Sociale.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 16-17/359, 16-17/360) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/361 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 16-17/361).

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Bonnes vacances à tous ! Nous nous retrouverons au mois de septembre. Je vous remercie

La réunion publique est levée à 16h40'.